

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 3 octobre 2022 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

233-10-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Michel Marcoux
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

3.2 - Séance extraordinaire du 26 septembre 2022

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Calendrier des séances régulière du Conseil Municipal pour 2023

4.2 - Demande d'autorisation pour tenir une activité de course

4.3 - Guignolée pour l'aide alimentaire

4.4 - Guignolée pour le Centre de pédiatrie sociale

4.5 - Parade de Noël

4.6 - Acquisition du lot 5 425 227

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie et du rapport de conformité des équipements

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

6.2 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme de développement du territoire (PDT)

7 - VOIRIE

7.1 - Octroi de contrat pour entretien hivernal de la route Champagne

7.2 - Octroi de mandat pour services professionnels en ingénierie (estimation et rapport d'expertise) - Réfection de la passerelle

7.3 - Travaux 2e rang Shenley Sud

7.4 - Acquisition d'accessoire souffleuse à neige

8 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

8.1 - Travaux de réfection de la route 204 Nord (1re avenue Est)

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

234-10-2022

3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

235-10-2022

3.2 - Séance extraordinaire du 26 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

236-10-2022

4.1 Calendrier des séances régulière du Conseil Municipal pour 2023

-

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier des séances soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront les dates suivantes et débuteront à 20h:

Le lundi 9 janvier 2023

Le lundi 6 février 2023

Le Lundi 6 mars 2023

Le Lundi 3 avril 2023

Le Lundi 1 mai 2023

Le Lundi 5 juin 2023

Le Lundi 3 juillet 2023

Le Lundi 14 août 2023

Le Mardi 5 septembre 2023

Le Lundi 2 octobre 2023

Le Lundi 6 novembre 2023

Le Lundi 4 décembre 2023

Le Lundi 11 décembre 2023 (Budget)

237-10-2022

4.2 - Demande d'autorisation pour tenir une activité de course

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Saint-Martin désire organiser l'évènement "Candy Run", soit une course de thématique halloween dans le 2e Rang de Jersey Sud le 30 octobre de 8h à midi;

ATTENDU QUE la circulation devra se faire en alternance dans ce secteur pour toute la durée de l'évènement;

ATTENDU QUE Patricia Dulac, ressource loisirs et culture, est la personne responsable de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la tenue de l'évènement "Candy Run" se tenant le 30 octobre prochain est accordée.

ADOPTÉE

238-10-2022

4.3 - Guignolée pour l'aide alimentaire

ATTENDU QUE le comité responsable de l'aide alimentaire désire organiser une guignolée le 1er décembre de 15h à 19h à l'intersection des routes 204 et 269 afin de bonifier le panier alimentaire de décembre;

ATTENDU QUE Mme Milisa Pépin, conseillère municipale, est la personne responsable de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil autorise la tenue de la Guignolée pour l'aide alimentaire;

QUE la Municipalité de Saint-Martin est responsable de ladite activité et à cet effet, un certificat d'assurance est délivré par la Mutuelle des municipalités du Québec;

QUE Mme Milisa Pépin dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transport afin de recevoir un permis d'évènement spéciaux;

QUE Mme Milisa Pépin dépose un avis à la Sureté du Québec pour aviser de la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

239-10-2022

4.4 - Guignolée pour le Centre de pédiatrie sociale

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles désire organiser une guignolée le 10 décembre 2022 de 8h à 12h à l'intersection des routes 204 et 269 dans le cadre de la guignolée de la Fondation du Dr Julien;

ATTENDU QUE Mme Valérie Poulin, directrice générale, est la personne responsable de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil autorise la tenue de la Guignolée pour le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles;

QUE le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles est responsable de ladite activité et à cet effet, un certificat d'assurance est délivré par leur assureur;

QUE Mme Valérie Poulin dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transport afin de recevoir un permis d'évènement spéciaux;

QUE Mme Valérie Poulin dépose un avis à la Sureté du Québec pour aviser de la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

240-10-2022

4.5 - Parade de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité désire organiser une parade de Noël le 17 décembre de 13h à 16h en empruntant une parcelle des routes 204 et 269, ainsi que d'autres rues de responsabilité municipale;

ATTENDU QUE Mme Patricia Dulac, ressources loisirs et cultures, est la personne responsable de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil autorise la tenue de la parade de Noël;

QUE la Municipalité de Saint-Martin est responsable de ladite activité et à cet effet, un certificat d'assurance est délivré par la Mutuelle des municipalités du Québec;

QUE Mme Patricia Dulac dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transport afin de recevoir un permis d'évènement spéciaux;

QUE Mme Patricia Dulac dépose un avis à la Sureté du Québec pour aviser de la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

241-10-2022

4.6 - Acquisition du lot 5 425 227

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Martin a été informé et est d'accord pour procéder à l'acquisition du lot 5 425 227, matricule 9391 22 9370 0 000 0000;

ATTENDU QUE le Conseil procédera à l'achat final de la vente de ce lot en 2023;

ATTENDU QUE le Conseil nomme le directeur général comme représentant de la municipalité dans le processus d'acquisition et signature;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition du terrain au montant de 30 000\$ plus taxes;

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie et du rapport de conformité des équipements

Dépôt du rapport mensuel de septembre 2022 et du rapport de conformité des équipements par Stéphane Maheux, directeur incendie.

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

Dépôt du rapport mensuel de septembre 2022 du service des loisirs par Patricia Dulac, ressource loisirs et culture.

242-10-2022

6.2 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme de développement du territoire (PDT)

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PDT pour déposer un projet régional d'un complexe de soccer ;

ATTENDU QUE cette demande permettra de réaliser une étude préliminaire du projet avec les coûts qui y sont associés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin s'engage à payer 20% de sa contribution, avec des partenaires, dans ce projet des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le projet est appuyé par les municipalités touchées par ce projet régional du sud de la Beauce;

ATTENDU QUE ce projet retient, intègre, des travailleurs ainsi que des familles dans les municipalités participantes;

ATTENDU QUE ce projet améliore la collaboration et favorisera les ententes intermunicipales entre les municipalités;

ATTENDU QUE ce projet favorisera l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE le directeur général de la municipalité sera la personne responsable autorisée à signer les documents relatifs au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer ce projet dans le cadre de la Politique de développement du territoire (PDT) 2020-2025.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

243-10-2022

7.1 - Octroi de contrat pour entretien hivernal de la route Champagne

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité des entrepreneurs pour recevoir des offres de services;

ATTENDU QUE ce contrat est pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU les deux (2) offres de services reçues comme suit:

	Réjean Lacroix	Richard
Tanguay		
2022-2023 :	3 850 \$	2 200 \$
2023-2024 :	3 850 \$	2 200 \$
2024-2025 :	3 850 \$	2 200 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien hivernal de la route Champagne au plus bas soumissionnaire, Richard Tanguay.

ADOPTÉE

244-10-2022

7.2 - Octroi de mandat pour services professionnels en ingénierie (estimation et rapport d'expertise) - Réfection de la passerelle

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont été sollicitées pour recevoir une offre de service;

ATTENDU QUE le Conseil a été mis au courant du projet;

ATTENDU QU'une (1) seule offre de service a été reçue;

ATTENDU QUE cette offre de service reçu conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil octroi le contrat du VOLET 1 d'inspection et du rapport d'expertise de la passerelle au montant de 9 500 \$ (plus taxes) à Equip solutions / Génie.

QUE ces honoraires seront financés via le programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune, Volet I – Infrastructures et sécurité, et ce, en conformité avec les critères décrits dans le programme.

ADOPTÉE

245-10-2022

7.3 - Travaux 2e rang Shenley Sud

ATTENDU QUE le Conseil a été informé de l'état de la situation du 2^e rang Shenley Sud;

ATTENDU le rapport de service du service des travaux publics du 26 septembre 2022;

ATTENDU QUE ces travaux sont de nature temporaire afin de sécuriser la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réfection du 2^e rang de Shenley Sud à l'aide de rapiéçage (pavage) au prix de 37 067,94\$, taxes incluses;

QUE ce montant sera financé via le surplus non affecté de 2021.

ADOPTÉE

246-10-2022

7.4 - Acquisition d'accessoire souffleuse à neige

ATTENDU QUE le Conseil a été informé du besoin pour procéder à l'acquisition de l'accessoire du souffleur à neige;

ATTENDU QUE la recommandation positive du comité Transport qui recommande de procéder à l'acquisition de la tête du souffleur à neige;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour procéder à l'acquisition de cet accessoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de la tête du souffleur à neige de 51 po avec chute de trottoir au prix de 11,850.00 \$ plus taxes;

QUE cet achat sera financé via le surplus non affecté de 2021.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

247-10-2022

8.1 - Travaux de réfection de la route 204 Nord (1re avenue Est)

ATTENDU la résolution 038-02-2022 du 3 février 2020 qui précisait que la municipalité de Saint-Martin déposait une demande de travaux conjoints au Ministère des Transports pour les travaux de réfection de la route 204 Nord;

ATTENDU la résolution 072-04-2022 du 6 avril 2020 qui précisait que la municipalité de Saint-Martin demandait au Ministère des Transports d'être maître d'œuvre des travaux de réfection de la route 204 Nord;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord à procéder à la planification et la réfection de la portion de la route 204 Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présente de préciser au Ministère des Transport;

QUE la municipalité de Saint-Martin confirme qu'elle est toujours d'accord pour procéder conjointement aux travaux de réfection de la route 204 Nord.

ADOPTÉE

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

Dépôt de la liste des permis émis en septembre 2022 par Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

248-10-2022

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de septembre 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2022 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	32 227.33 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	25 178.92 \$
TRANSPORT ROUTIER:	47 120.68 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	88 491.64 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	6 857.76 \$
LOISIRS & CULTURE:	25 712.31 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	8 080.82 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	596 717.02 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 830 386.48 \$ et des

déboursés de 1 095 968.59 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

- Période de lecture des compteurs d'eau pour toutes les résidences et bâtiments branchés sur les services d'aqueduc.
- Collecte de feuilles mortes: Les citoyens ont jusqu'au 20 novembre pour apporter leurs sacs de feuilles mortes à l'endroit indiqué au garage municipal.
- Les visites de prévention résidentielle du service des incendies débuteront cette semaine. Les secteurs visés sont la 16e rue est et la route 204 sud. Les citoyens qui n'ont pas retourné le formulaire d'auto-inspection de 2021 dans le centre du périmètre urbain de la municipalité recevront aussi la visites des préventionnistes. Les visites se feront du lundi au samedi en 9h30 et 16h et de 18h à 20h. Elles seront exécutées par 2 pompiers en uniforme identifié au Service de Sécurité incendie St-Martin/St-René et St-Théophile.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La prochaine séance sera le 7 novembre 2022, 20h.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 44

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & greffier-trésorier